



État le 9.4.2025

Profil de capacités de la protection civile

Remarques liminaires

L'art. 28 de la loi du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile énumère les tâches de la protection civile en cas d'événement majeur, de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé :

- protéger et secourir la population ;
- assister les personnes en quête de protection ;
- appuyer les organes de conduite ;
- appuyer les autres organisations partenaires ;
- protéger les biens culturels.

La protection civile peut au surplus être engagée pour mettre en œuvre des mesures préventives visant à empêcher ou à réduire des dommages et pour effectuer des travaux de remise en état après des événements dommageables ou des interventions en faveur de la collectivité.

Défini dans le cadre de la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+¹, le profil de prestations constitue depuis lors la base des prestations fournies par la protection civile dans les cantons. Suite aux expériences faites pendant la pandémie de COVID-19 et à l'évolution géopolitique récente (notamment avec la guerre en Ukraine), il était toutefois devenu nécessaire de le réexaminer et de l'adapter. Ce travail a été mené à l'occasion de différents ateliers, tant au sein de l'OFPP qu'avec les cantons.

Une nouvelle désignation a été adoptée à l'occasion de la conférence des 24 et 25 septembre 2024 avec les chefs des services cantonaux : **profil de capacités** remplace désormais **profil de prestations**. Le but est de définir les **capacités générales** de la protection civile au niveau fédéral. Quant à la définition du **profil de prestations détaillé** tenant compte des facteurs PQQTD, elle a lieu au niveau cantonal.

C'est également sur la base du profil de capacités que sont fixés les effectifs nécessaires des cantons et qu'est défini le cadre de la protection civile. Les cantons qui ne peuvent plus assurer suffisamment certaines capacités à l'heure actuelle en raison d'un manque de personnel doivent les reconstituer et en tenir compte dans leur effectif nécessaire.

Il convient de distinguer les **capacités essentielles (CES)**, dont la protection civile doit disposer impérativement dans chaque canton, des **capacités élargies (CEL)**, liées aux risques et dangers spécifiques, aux besoins et à l'organisation de la protection de la population. Les capacités élargies peuvent être couvertes par la protection civile ou par d'autres partenaires, suivant l'organisation propre aux cantons. Pour certaines capacités, les cantons peuvent former des **réseaux de compétences** (cantonaux ou intercantonaux).

On utilise l'expression « prestations propres » lorsque les capacités de conduite et d'intervention d'une OPC sont assurées. Dans le cadre d'un engagement, les OPC doivent pouvoir fonctionner de manière autonome en termes de conduite, d'aide à la conduite et de logistique.

¹ Mise en œuvre de la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+, rapport du 6.7.2016 à l'attention du Conseil fédéral. Au sujet du profil de prestations, voir le chap. 4.1 et l'annexe 3 (tableau).

Légende :

- CES : capacités essentielles
- CEL : capacités élargies
- Rouge : capacités mobilisées en cas de conflit armé
- Le surlignage indique les capacités qui doivent encore être examinées dans le cadre du projet Prot pop en cas de conflit armé ou du projet SSC.

Conduite			
Champs d'activité	Capacités	CES	CEL
Conduite des OPC	Conduire la protection civile en matière d'organisation, de personnel, de matériel et d'administration	X	
Conduite en intervention	Conduire des formations en intervention	X	
Formation	Préparer, mettre en œuvre / piloter et évaluer des formations (p. ex. cours de répétition)	X	
Planification	Assurer des planifications pour garantir la disponibilité opérationnelle (p. ex. planification des cadres, planifications d'interventions)	X	
Conseils	Assurer un conseil technique sur des thématiques liées à la protection civile (p. ex. pour les autorités, les organes de conduite et les services d'intervention)	X	
Collaboration	Assurer la collaboration avec les organes de conduite, les organisations d'intervention et les organisations partenaires, etc.	X	
Aide à la conduite			
Champs d'activité	Capacités	CES	CEL
Suivi de la situation	Mettre en place et exploiter un poste de conduite et assurer l'aide à la conduite	X	
	Élaborer et présenter le tableau (et l'évaluation) de la situation	X	
Télématique	Établir des concepts télématiques et exploiter des réseaux télématiques (p. ex. Polycom, liaisons point à point)	X	
	Mettre en place et entretenir les moyens télématiques au poste de conduite	X	
Information et communication	Soutenir les autorités et les organes de conduite dans les tâches d'information et de communication		X
Assistance			
Champs d'activité	Capacités	CES	CEL
Assistance de personnes ayant besoin d'aide	Mettre en place et exploiter des postes collecteurs en collaboration avec la direction générale de l'intervention	X	
	Mettre en place et exploiter des postes d'assistance de façon autonome	X	
	Soutenir le système de santé (p. ex. les institutions pour personnes âgées et les établissements de soins) dans les tâches d'assistance	X	

	Soutenir le domaine de l'asile dans les tâches d'assistance aux personnes en quête de protection		X
	Assurer l'assistance psychosociale aux forces d'intervention de la protection civile (soutien par les pairs)		X
	Assurer l'assistance psychosociale à la population (care teams)		X
	Soutenir l'exploitation des points de rencontre d'urgence en service		X
	Donner à la population les moyens d'occuper les abris et d'y séjourner		
	Aider les personnes qui ont besoin de soutien et de soins à occuper les abris et à y séjourner		
	Aider la population à occuper les abris publics ou de grande taille et à y séjourner		
Renforcement des services de la santé publique (Évent. nouveau service sanitaire)	Soutenir les services de sauvetage sur la place sinistrée - Créer des postes sanitaires de secours (postes sanitaires de secours non protégés dans des infrastructures existantes ou dans des lieux dépourvus d'infrastructures) - Assurer le fonctionnement technique et organisationnel des postes sanitaires de secours - Soutenir la prise en charge et le traitement des patients dans les postes sanitaires de secours - Soutenir le transport des patients - Enregistrer et traiter les données des patients		X
	Soutenir les institutions du secteur de la santé publique		
	Soutenir les services de soins extrahospitaliers		
	Soutenir la mise en place et l'exploitation des centres de tests / de vaccination		X
	Soutenir les organisations partenaires dans la prise en charge des corps		X
	Soutenir la santé publique pour assurer le fonctionnement de constructions sanitaires protégées		
Appui technique			
Champs d'activité	Capacités	CES	CEL
Prestations des pionniers	Réaliser des travaux techniques et prendre des mesures de sécurisation (p. ex. construire des étais, mettre en place des systèmes temporaires de protection contre les crues, sécuriser des bâtiments entiers ou certaines parties, prendre des mesures de sécurité sur le terrain)	X	
	Réaliser / mettre à disposition des infrastructures temporaires (p. ex. monter des tentes et des éclairages de places sinistrées, créer des accès, des liaisons ou des barrages, transporter le matériel, garantir l'approvisionnement de base en eau et en électricité)	X	
	Effectuer des travaux de remise en état et remédier aux dommages (p. ex. libérer les voies de circulation, les passages ou les cours d'eau, déblayer les bâtiments, construire des protections simples)	X	
Localisation et sauvetage	Localiser et sauver des personnes et des animaux en surface (en s'appuyant sur les normes d'une équipe USAR light selon les lignes directrices INSARAG 2015)	X	

	Localiser et sauver des personnes et des animaux ensevelis dans les décombres (en s'appuyant sur les normes d'une équipe USAR medium selon les lignes directrices INSARAG 2020)	X	
Protection NBC	Prélever des échantillons (environnement et denrées alimentaires) en cas d'augmentation de la radioactivité (N) ou d'événements B et C		X
	Lors d'événements N de grande ampleur, mesurer le débit de dose ambiant et détecter la contamination radioactive ; communiquer les résultats de mesure		X
	Conseiller les organisations d'intervention et les personnes astreintes appelées à intervenir dans la maîtrise d'événements N, les former (en vue de l'engagement) et les surveiller (N) (p. ex. dosimétrie)		X
	Soutenir les autorités et les organisations d'intervention dans le cadre de mesures de décontamination (NBC) - Isoler les secteurs ou régions contaminés (mettre en place des zones de sécurité [NBC] et des quarantaines [B]) - Mettre en place et exploiter des postes de décontamination (auxiliaires) pour les personnes, le matériel et les véhicules - Décontaminer les surfaces, le matériel et les véhicules		X
	Mettre en place et soutenir l'exploitation de postes de mesures Radioactivité et de centres d'information Radioactivité		X
	Contribuer à la lutte contre les épizooties (animaux de rente et animaux sauvages)		X
	Assurer l'autoprotection des unités de la protection civile (catastrophes / situations d'urgence et conflit armé)		
Sécurité	Boucler des zones et régler le trafic (déviations)		X
	Surveiller des terrains ou infrastructures (observation, annonce)	X	
	Contribuer à l'ordre et à la sécurité (p. ex. contrôle des accès, éclairage)		X
	Soutenir la recherche de personnes disparues (p. ex. fouille de sites)		X
Protection des biens culturels			
Champs d'activité	Capacités	CES	CEL
Mesures préventives et de préparation (la responsabilité première incombe aux institutions culturelles)	Soutenir l'établissement et la mise à jour des inventaires et des documentations sommaires	X	
	Soutenir l'élaboration des planifications d'intervention et des planifications d'urgence pour la protection des biens culturels	X	
	Conseiller les organes de conduite, les services d'intervention et les propriétaires de biens culturels	X	
Protection et réduction des dommages	Prendre des mesures visant à protéger les biens culturels et à réduire les risques de dommages en cas d'événement - Préparer le matériel, le transport et les abris pour biens culturels en collaboration avec les institutions culturelles - Évacuer les biens culturels en collaboration avec les institutions culturelles et les sapeurs-pompiers - Mettre en place et exploiter un dépôt d'urgence, un entrepôt provisoire et une « chaîne PBC » en collaboration avec les institutions culturelles - Prendre des mesures de protection pour les biens culturels immeubles en prévision d'un conflit armé (p. ex. signalisation avec des écussons PBC, dispositifs de protection)	X	

	Protéger les biens culturels meubles en prévision d'un conflit armé		
Logistique			
Champs d'activité	Capacités	CES	CEL
Ravitaillement	Assurer l'ordinaire et la comptabilité de la protection civile	X	
	Ravitailer les forces d'intervention (p. ex. des organisations partenaires)		X
	Ravitailer les institutions (p. ex. homes) et la population (p. ex. personnes en quête de protection)		X
	Assurer ou soutenir la distribution d'eau potable selon les directives de l'organe de conduite		X
	Acquérir et distribuer les biens vitaux et d'autres biens selon les directives de l'organe de conduite (p. ex. pour les personnes en quête de protection)		X
	Soutenir (ponctuellement) l'approvisionnement en énergie conformément aux directives de l'organe de conduite - Carburants et combustibles - Gaz (appui aux services industriels) - Électricité (appui aux services industriels)		X
	Soutenir (ponctuellement) l'élimination des déchets selon les directives de l'organe de conduite - Cadavres d'animaux (appui au service vétérinaire) - Déchets ménagers (appui aux services industriels) - Eaux usées (appui aux services industriels)		X
	Soutenir l'alimentation électrique de secours		X
	Soutenir les mesures prises en cas de problèmes d'approvisionnement (p. ex. soutien aux autorités lors de la mise en œuvre de mesures de rationnement)		
Infrastructure	Assurer la disponibilité opérationnelle et le fonctionnement technique des constructions protégées et des emplacements de son organisation	X	
	Contribuer à assurer la disponibilité opérationnelle des abris (publics et/ou privés)		
	Soutenir le fonctionnement technique des abris (publics et/ou privés)		
	Établir la disponibilité opérationnelle des constructions protégées		
	Assurer le fonctionnement technique des constructions sanitaires protégées		
Matériel	Assurer la gestion du matériel PCi (inventaire, entreposage, maintenance, réparation, mise à disposition, rétablissement de la disponibilité opérationnelle)	X	
	Soutenir la gestion du matériel externe (inventaire, entreposage, maintenance, réparation, mise à disposition, rétablissement de la disponibilité opérationnelle)		X
	Aider à l'acquisition et à l'élimination du matériel PCi	X	
Transports	Assurer le transport des forces d'intervention de la PCi	X	
	Mettre en place et exploiter des centrales de transport		X
	Assurer le transport de tiers en cas d'événement		X

